

NDDL : on parlera bientôt de l'ex-Zad

Ouest France - Loire-Atlantique, le 20/03/2019

Petit à petit, dans des négociations très apaisées et constructives désormais, les autorités avancent vers une normalisation de la zone, à Notre-Dame-des-Landes.

La préfecture et le conseil départemental ont coprésidé, hier, pour la première fois, un comité de pilotage sur la gestion des terres de ce qu'il faudra sans doute bientôt appeler l'ex-Zad, à Notre-Dame-des-Landes.

En fin d'année, quand le nouveau plan d'urbanisme intercommunal sera approuvé, la Zad perdra son classement « *zone aéroportuaire* » au profit d'une vocation agricole et rurale. Mais déjà, fin mars, l'État rétrocédera au Département 895 ha, pour 950 000 €. L'autorisation de signer l'achat sera votée, le 25 mars, en session du conseil départemental. Cela représente grosso modo deux tiers de la zone. « **Nous allons désormais construire le projet de territoire** », note Claude d'Harcourt, préfet des Pays de la Loire, qui se réjouit « **des avancées majeures** », et concertées. Rappelons qu'il y a un an, la Zad était sous la menace d'une évacuation, intervenue en force et partiellement en avril-mai 2018.

État	d'esprit	constructif
-------------	-----------------	--------------------

Tout n'est pas réglé, loin de là (on l'a vu il y a quelques jours avec la démolition de cabanes reconstruites, N.D.L.R.), mais chaque camp a mis de l'eau dans son vin. « ***Que d'étapes franchies en un an !*** » salue Dominique Deniaud, président de la Chambre d'agriculture. ***Pas assez vite pour certains, d'autres qui pariaient sur un échec, c'était loin d'être gagné. Même s'il y a eu des souffrances humaines, il faut bien admettre que la situation est apaisée, sereine et constructive*** ». D'ailleurs, les zadistes et leurs soutiens étaient moins mobilisés devant la préfecture, hier. Signe que les revendications sont moins exacerbées.

Les agriculteurs, présents avant 2008, semblent également moins braqués contre ces jeunes porteurs de projets agricoles, « ***Nous ne sommes plus dans une guerre de clochers*** », reconnaît Mickaël Mary, président de l'association de ces agriculteurs. ***Ce n'est pas simple de sortir d'un long conflit, mais aujourd'hui, il faut construire l'avenir*** ».

Des	baux	environnementaux	facultatifs
------------	-------------	-------------------------	--------------------

Les discussions se font moins concurrentielles, idéologiques ou revanchardes, mais plus pointues, plus techniques sur les enjeux environnementaux, la répartition des terres et l'extension, du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels. Philippe Grosvalet, président du Département, confirme que « ***les premiers baux pourront être signés par le Département fin avril et concerneront des exploitants historiques et des porteurs de projets. Des baux environnementaux seront proposés à ceux qui le veulent*** ». De tels contrats définiront des pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité, du bocage et de la qualité de l'eau.

Préfecture et Département considèrent que « ***l'objectif d'une répartition équilibrée des terres qui permette à tous d'envisager le plus sereinement possible leur avenir ensemble sur ce territoire est aujourd'hui atteint*** ». Ils promettent de travailler ensemble sur l'entretien des voiries, la remise en état de parcelles en friche, le retour des terres à l'agriculture, l'entretien

des haies. L'État cofinancera ces actions, à hauteur d'1,3 million d'euros.

Un gros travail reste à faire sur les habitats, avec les mairies. Le bâti en dur toujours existant (fermes et maisons), les cabanes en zone humide, les secteurs rasés mais constructibles. Les occupants espèrent être autorisés à maintenir des habitats légers. « ***On aimerait que les prochains documents d'urbanisme tiennent mieux compte de la spécificité de cette zone. On ne souhaite ni privilège ni ignorance*** », revendique Kévin, de la commission habitat. La préfecture et le conseil départemental redisent que les projets de vie devront se faire « ***dans le respect des règles d'urbanisme*** ».

Christophe Jaunet